

Le duc d'York au Canada français

C'est le titre d'un article du fameux écrivain Max O'Rell, publié dans le *Figaro* il y a quelques semaines. Le télégraphe nous transmet d'abord, dès sa publication, le résumé de ce curieux article, dont nos journaux canadiens reproduisirent plus tard le texte, lorsque la poste eut apporté en Amérique le journal même de Paris qui l'avait publié.

Par un exemplaire de ce journal que nous a transmis un Rouennais de nos amis, nous voyons cependant qu'on n'a pas publié ici en son entier l'article dont il s'agit. Nous allons nous-même en reproduire quelques passages, que nous nous permettrons d'annoter au fur et à mesure.

Constatons tout d'abord qu'il s'est fait beaucoup de bruit en Europe au sujet de cet oubli de la langue française qui a signalé les réponses du duc d'York — maintenant prince de Galles — aux adresses qu'on lui a présentées dans notre Province. A coup sûr, si c'était à recommencer, le prince héritier nous parlerait bien français !

Franchement, les Anglais choisissent bien mal leur moment pour exciter les susceptibilités et le déplaisir des Canadiens français. Les « habitants, » comme on les appelle au Canada, sont sujets britanniques depuis environ cent cinquante ans ; mais de cœur, de mœurs et de langue, ils sont restés parfaitement Français, aussi Français que les Boers sont restés Hollandais, bien davantage même, puisque les Boers d'aujourd'hui ne parlent plus qu'un charabia hollando-cafre, tandis que les Canadiens français parlent le français le plus pur, le français classique du siècle de Louis XIV. Ces paysans, descendants de ces fiers navigateurs qui, de la Bretagne et de la Normandie, suivirent Jacques Cartier dans ses découvertes d'outre-mer, parlent encore le dialecte normand de la langue d'oïl tel qu'on peut l'entendre aujourd'hui dans certains villages de la basse Normandie. Ces Canadiens français ont donné leur foi à l'Angleterre, mais ils ont conservé leur cœur à la France. Il est vrai qu'ils chantent « Dieu sauve le Roi ! » mais pas à tue-tête (1), et, en langage normand-breton, la phrase ne signifie guère que « Dieu protège mon champ, mes intérêts et mes droits ! » (prononcez *drets*) (2).

(1) Cette remarque est d'une drôlerie ! . .

(2) L'écrivain fait erreur dans sa parenthèse. Car, sur les bords du Saint-Laurent, le substantif « droit » se prononce absolument comme à Paris. C'est l'adjectif « droit » que nos gens prononcent parfois *dret*.